



TC/50/16

ORIGINAL : anglais

DATE : 28 janvier 2014

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

COMITÉ TECHNIQUE

**Cinquantième session
Genève, 7 – 9 avril 2014**

RÉVISION DU DOCUMENT TGP/7 :
TEXTE STANDARD SUPPLÉMENTAIRE POUR UN CYCLE DE VÉGÉTATION RELATIF
AUX ESPÈCES TROPICALES

Document établi par le Bureau de l'Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV

1. L'objet du présent document est de présenter une proposition de texte standard supplémentaire (ASW) pour un cycle de végétation relatif aux espèces tropicales en vue de son incorporation dans une future version révisée du document TGP/7 : "Élaboration des principes directeurs d'examen".

2. Les abréviations ci-après sont utilisées dans le présent document :

TC : Comité technique
 TC-EDC : Comité de rédaction élargi du Comité technique
 TWA : Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
 TWC : Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur
 TWF : Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
 TWO : Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
 TWP : Groupes de travail techniques
 TWV : Groupe de travail technique sur les plantes potagères

3. La structure du présent document est la suivante :

INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	1
LIBELLÉ ACTUEL	2
OBSERVATIONS DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES EN 2013	2
PROPOSITION	3

INFORMATIONS GÉNÉRALES

4. À sa quarante-neuvième session, tenue à Genève du 18 au 20 mars 2013, le Comité technique, a invité le TWF à se demander s'il était nécessaire d'élaborer un nouvel ASW pour un cycle de végétation relatif aux espèces tropicales (voir le paragraphe 80 du document TC/49/41 "Compte rendu des conclusions").

LIBELLÉ ACTUEL

5. Les conseils qui figurent dans le document TGP/7 sur le cycle de végétation relatif aux espèces fruitières sont les suivantes :

GN 8 (Chapitre 3.1.2 du modèle) – Précisions concernant le cycle de végétation

La section 3.1 traite du nombre de cycles de végétation requis. Dans certains cas, il peut être nécessaire de préciser ce qu'on entend par cycle de végétation. Un texte standard supplémentaire a été établi pour tenir compte de certaines situations (voir ASW 3).

ASW 3 (Chapitre 3.1.2 du modèle) – Précisions concernant le cycle de végétation

a) Espèces fruitières présentant une période de dormance clairement définie

“3.1.2 Le cycle de végétation est constitué par la durée d'une seule saison de végétation, qui commence avec le débournement (floraison ou croissance végétative), se poursuit par la floraison et la récolte des fruits et s'achève à la fin de la période de dormance suivante par la formation des boutons de la nouvelle saison”.

b) Espèces fruitières ne présentant pas une période de dormance clairement définie

“3.1.2 Le cycle de végétation est constitué par la période qui va du début de la croissance végétative active ou de la floraison, se poursuit tout au long de la croissance végétative active ou de la floraison et du développement des fruits et s'achève à la récolte des fruits”.

c) Espèces fruitières

Dans le cas de principes directeurs d'examen portant sur une espèce fruitière, la phrase ci-après peut être ajoutée au chapitre 3.1 :

“Il est notamment essentiel que les [arbres] / [plantes] produisent une récolte satisfaisante de fruits à chacun des deux cycles de fructification”.

OBSERVATIONS DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES EN 2013

6. Les TWO, TWF, TWV, TWC et le TWA ont examiné les documents TWO/46/9, TWF/44/9, TWV/47/9, TWC/31/9 et TWA/42/9, respectivement, qui contenaient un ASW proposé pour un cycle de végétation relatif aux espèces tropicales (voir les paragraphes 19 à 21 du document TWO/46/29 “Report”, les paragraphes 23 à 24 du document TWF/44/31 “Report”, du document TWV/47/34 “Report”, les paragraphes 21 et 22 du document TWC/31/32 “Report” et les paragraphes 21 à 23 du document TWA/42/31 “Report”).

7. Le TWO a examiné l'ASW proposé ci-après pour un cycle de végétation relatif aux espèces tropicales :

Nouveau (après b)) : Espèces fruitières tropicales

Le cycle de végétation est constitué par la période qui va du début de la floraison d'une fleur ou inflorescence, se poursuit tout au long de la floraison active et du développement des fruits et s'achève à la récolte des fruits.

8. Le TWO a pris note que l'ASW proposé qui donnait des conseils portait sur les espèces fruitières et il est convenu que c'était une question à examiner par le TWF. Il a signalé que le rédacteur de la Nouvelle-Zélande proposerait au TWF que le titre de l'ASW soit le suivant : “Espèces fruitières à croissance indéterminée”.

9. Le TWF a proposé l'ASW ci-après pour un cycle de végétation relatif aux espèces tropicales :

Nouveau (après b)) : ~~Espèces fructifères tropicales~~ Espèces à feuilles persistantes à croissance indéterminée

Le cycle de végétation est constitué par la période qui va du début de la floraison d'une fleur ou inflorescence, se poursuit tout au long de la floraison active et du développement des fruits et s'achève à la récolte des fruits.

10. Le TWV et le TWC ont approuvé l'ASW proposé par le TWF (voir ci-dessus).
 11. Le TWA a proposé de supprimer les mots "de la floraison active et" du texte proposé par le TWF :

Nouveau (après b)) : ~~Espèces fructifères tropicales~~ Espèces à feuilles persistantes à croissance indéterminée

Le cycle de végétation est constitué par la période qui va du début de la floraison d'une fleur ou inflorescence, se poursuit tout au long ~~de la floraison active et~~ du développement des fruits et s'achève à la récolte des fruits.

12. Le TWA a demandé que le rédacteur de la proposition précise le lien entre une fleur et la récolte des fruits.

PROPOSITION

13. Sur la base des observations formulées par les TWP à leurs sessions en 2013, l'expert de la Nouvelle-Zélande a proposé le texte ASW suivant :

Nouveau (après b)) : Espèces à feuilles persistantes à croissance indéterminée

Le cycle de végétation est constitué par la période qui va du début de la floraison d'une fleur ou inflorescence, se poursuit tout au long du développement des fruits et s'achève à la récolte des fruits de la fleur ou inflorescence correspondante.

14. *Le TC est invité à examiner le texte ASW proposé pour les espèces à feuilles persistantes à croissance indéterminée en vue de son incorporation dans le document TGP/7, comme indiqué dans le paragraphe 13 du présent document.*

[Fin du document]